

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : R-3569-2005

**Demande d'approbation des contrats
d'approvisionnement en électricité
découlant de l'appel d'offres A/O 2003-02
relatif à un bloc d'énergie éolienne**

HYDRO QUÉBEC DISTRIBUTION

Demanderesse

et

**SAINT-ULRIC SAINT-LÉANDRE
WIND LP / ÉOLIENNES SAINT-ULRIC
SAINT-LÉANDRE S.E.C.**, ayant son
domicile au 1000 rue de La Gauchetière
ouest, Montréal (Québec) H3B 5H4,
agissant et représentée par ses commandités,
NPI Wind Power GP I Inc. et Northland
Power Wind GP II;

et

**MONT-LOUIS WIND LP / ÉOLIENNES
MONT-LOUIS S.E.C.**, ayant son domicile
au 1000 rue de La Gauchetière ouest,
Montréal, (Québec) H3B 5H4, agissant et
représentée par ses commandités, NPI Wind
Power GP II Inc. et Northland Power Wind
GP II Inc.

Intervenantes

DEMANDE D'INTERVENTION

(Articles 7 et 8 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie)

LES INTERVENANTES SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT AU SOUTIEN DE LEUR DEMANDE D'INTERVENTION DEVANT LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ

1. Les intervenantes demandent à ce que le statut d'intervenante leur soit reconnu, conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, dans le cadre de la présente demande d'approbation de contrats d'approvisionnement en électricité découlant de l'appel d'offres A/O 2003-02 relatif à un bloc d'énergie éolienne;
2. Les intervenantes sont respectivement fournisseur aux termes d'un contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec faisant l'objet de la demande d'approbation (Pièces HQD-1, Document 2.1 et HQD-1, Document 2.2);
3. Les intervenantes sont aussi les co-signataires d'une lettre adressée à Hydro-Québec demandant la confidentialité de certaines informations contenues auxdits contrats (Pièce HQD-1, Document 2);
4. Les intervenantes ont leur place d'affaires au 30 St. Clair Ave. W., 17^e étage, Toronto, Ontario, M4V 3N1 et leur représentant est John W. Brace, Président (tel. : (416) 962-6262; fax : (416) 962-6266);

II. MOTIFS DE L'INTERVENTION

5. Les intervenantes désirent intervenir dans la présente instance afin d'assurer la protection des informations contenues auxdits contrats les concernant qu'elles jugent confidentielles, le tout tel qu'exposé dans leur lettre à Hydro-Québec et produite comme Pièce HQD-1 Document 2;
6. Les intervenantes désirent aussi intervenir dans la présente instance afin d'assurer la protection de leurs droits dans la mesure où ceux-ci seraient mis en cause par la demande de la requérante et/ou la preuve à être administrée par d'autres intervenantes;
7. Toute correspondance, procédures, preuves écrites et autres communications concernant la présente demande et, une fois le statut d'intervenantes reconnu, concernant la présente instance, devraient être adressées à :

BORDEN LADNER GERVAIS S.R.L.
a/s Me Yves A. Dubois
1000, de la Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) H3B 5H4
Tel.: (514) 954-3130
Fax: (514) 954-1905
ydubois@blgcanada.com

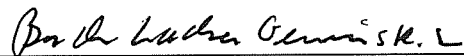
PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention;

RECONNAÎTRE à Saint-Ulric Saint-Léandre Wind LP / Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C. et à Mont-Louis Wind LP / Éoliennes Mont-Louis S.E.C. le statut d'intervenantes à toute fin que de droit en la présente instance;

LE TOUT respectueusement soumis.

Montréal, le 17 mai 2005



Borden Ladner Gervais s.r.l.

(Me Yves A. Dubois)

Procureurs pour Saint-Ulric Saint-Léandre
Wind LP / Éoliennes Saint-Ulric Saint-
Léandre S.E.C. et à Mont-Louis Wind LP /
Éoliennes Mont-Louis S.E.C.